

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Conférence Nationale du handicap : tout ça pour ça !

- Archives - année 2010 / 2011 - L'école - ASH (ex AIS) - l'ASH en général -



Date de mise en ligne : dimanche 19 juin 2011

SNUipp-FSU 65

Communiqué commun CFDT, CGT, UNSA, FSU du 9 juin 2011

Les organisations syndicales de salariés n'ont pas eu voix au chapitre lors de la 2ème conférence nationale du handicap qui s'est tenue à Paris ce mercredi 8 juin devant plus de 500 personnes.

Pas moins de dix membres du gouvernement se sont succédés en tribune pour évoquer des généralités, sans s'engager sur des perspectives concrètes d'amélioration de la situation des personnes handicapées.

L'accès à l'emploi, public ou privé, est notamment le grand absent de cette conférence. Sa seule évocation est pour réintroduire une précarité institutionnelle envers les personnes handicapées qui se verront proposer prioritairement des contrats aidés !

Les quelques 300 préconisations contenues dans le rapport du CNCPH, pour lesquelles les organisations syndicales se sont investies, n'ont pas fait l'objet de réponse lors de cette conférence.

Heureusement, les batailles menées auparavant ont abouti à des concessions, notamment sur les conditions d'attribution de l'AAH en cas de restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi, l'accessibilité des lieux de travail, le maintien, à hauteur de 70 000, de l'accompagnement par les Cap-emploi de personnes handicapées, la fin du recours aux contrats aidés pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le gouvernement poursuit aussi sa politique de « recyclage » de l'argent public, sans injecter de véritables moyens supplémentaires : 150 millions d'euros seront ainsi à nouveau ponctionnés sur le FIPHFP pour financer l'accessibilité aux écoles de la fonction publique.

Quant au discours compassionnel du président de la République, il n'est pas à la hauteur des attentes des salariés en situation de handicap, qui attendent toujours, six ans après le vote de la loi, une reconnaissance pleine et entière de leur citoyenneté.